

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 4 NOVEMBRE 2010

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s’est réuni le jeudi 4 novembre 2010 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER Maire** .

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. COURIVAUD. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR. ROLAZ.

Mr SISTRAC et Mr BOULAY sont arrivés vers 21H15 et repartis vers 22H40 .

Etaient absents excusés :Mme BAUDOT avait donné pouvoir à Mr JOUMIER.

Mme LELORRAIN avait donné pouvoir à Mr ROPARS .

Etaient absents : Mmes MAGNY. CHARPENTIER .

Secrétaire de Séance : Mr Eric ROUSSEAU .

Etaient invités à cette réunion **Monsieur Christian CHATTON** , Maire d’Escamps et Président de la Fédération du Syndicat des Eaux de Puisaye – Forterre et **Monsieur Martial HERMIER** , Maire de Saint-Martin-des-Champs et les conseillers municipaux de cette commune , afin d’étudier la proposition par la Fédération du Syndicat des Eaux de partenariat entre les collectivités dans le cadre des compétences de l’Agence de l’Eau Bassin Seine – Normandie .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 27 octobre 2010 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- 1°) Intervention de Monsieur CHATTON , pour proposition de convention ;**
- 2°) Transfert de compétences « Petite Enfance » à la Communauté de communes de la Puisaye fargeaulaise ;**
- 3°) Vente de terrains communaux auprès de DOMANYS ;**
- 4°) Proposition d’inscription d’itinéraires de randonnées dans le cadre du P.D.I.P.R. ;**
- 5°) Délibération pour accepter que l’entretien des chemins (Septfonds) incombe à l’Association du Patrimoine et des Sites de Ronchères ;**
- 6°) Travaux d’éclairage public Septfonds ; SIER Puisaye Ouest ;**
- 7°) Indemnité de conseil pour le Receveur Municipal ;**
- 8°) Avenant N° 2 au contrat Maîtrise d’œuvre – Boisgelin ;**
- 9°) Travaux Boisgelin ;**
- 10°) Avenant N° 2 au contrat Maîtrise d’œuvre pour le Gymnase ;**
- 11°) Travaux au Gymnase ;**
- 12°) Convention de prêt permanent de livres avec le Conseil Général de l’Yonne ;**
- 13°) Contrat maintenance – informatique bibliothèque ;**

- 14°) Participation financière suite à une dérogation scolaire ;
- 15°) Résiliation avec la convention signée avec la gendarmerie concernant la mise à disposition d'un personnel technique ;
- 16°) Virements de crédits ;
- 17°) Affaires diverses .

Monsieur JOUMIER fait part aux membres présents que le mur extérieur de la propriété de **Monsieur BORDIER** a été « taggé » et que les fils électriques ont été coupés ; **Monsieur BORDIER** a été Maire de Saint – Fargeau durant 25 ans , et est élu sur le plan départemental , Conseiller Général et Sénateur .

Monsieur JOUMIER demande à l'ensemble du conseil d'affirmer sa complète solidarité à **Monsieur BORDIER** . Tous les élus présents ont un sentiment d'incompréhension face à ces faits répréhensibles . Monsieur le Maire poursuit en soulignant que la démocratie française ne fonctionne pas trop mal et que par le système des institutions les personnes élues doivent exercer leurs fonctions en vue de donner l'orientation des politiques pour contribuer à la réalisation de la politique nationale .

Monsieur JOUMIER donne la parole à **Monsieur CHATTON** pour exposer la proposition de la Fédération du Syndicat des Eaux de Puisaye – Forterre pour la mise en place d'un relais entre les collectivités et l'Agence de Bassin Seine -Normandie concernant trois pôles : la gestion de l'eau , les SPANC et l'entretien des rivières .

Actuellement 40 communes adhèrent aux deux Syndicats des Eaux , celui de Puisaye – Forterre et celui de Charny . Seules les communes de Saint – Fargeau et de Saint-Martin-des-Champs n'étaient pas adhérentes dans un des Syndicats , d'où la possibilité de réaliser une convention entre la Fédération et chacune des deux communes afin de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau .

Fin de l'année 2010 , début 2011 , un Ingénieur sera recruté par le comité de pilotage , afin de recenser tous les points qui posent problème dans chaque commune . Cette étude demande une participation de 1€ par habitant , pour la première année et de 0€50 pour la seconde année . Ces contrats globaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau . Le 9^{ème} programme quinquennal se terminera en 2012 , puis le 10^{ème} programme reprendra de 2012 en 2017 .

La phase de réalisation des travaux sera supportée par chaque collectivité territoriale , qui bénéficiera de subventions auprès de l'Agence de l'Eau .

Messieurs JOUMIER , ROUSSEAU , PATIN , et HERMIER posent plusieurs questions , sur cette mise en place et sur les phases des différentes réalisations entre les communes et les communautés de communes . **Monsieur CHATTON**

répond à ces questions , en soulignant la volonté de l'Agence pour que l'ensemble des communes réalise un travail de cohérence .

Monsieur JOUMIER remercie vivement **Monsieur CHATTON** pour son intervention et pour la présence des membres du conseil municipal de Saint – Martin-des-Champs et dit que chaque assemblée délibèrera lors des prochaines réunions des conseils municipaux .

Monsieur CHATTON et les membres du conseil municipal de Saint – Martin-des-Champs quittent la salle de réunion .

Monsieur JOUMIER demande si des élus ont des remarques à formuler concernant le compte – rendu de la séance du 23 septembre 2010 .

Monsieur SUSTRAC intervient en soulignant son étonnement que ce soit la commune qui sollicite une subvention pour l'acquisition d'appareils d'audioguidage pour le musée de l'Aventure du Son . **Monsieur JOUMIER** lui répond que seule la collectivité territoriale peut demander les subventions , puisque le musée est propriété de la commune , au même titre que le bâtiment du Boisgelin et autres bâtiments communaux .

Les élus signent le procès – verbal de la séance précédente .

PARKING POUR LES CAMPING – CAR :

Dossier non inscrit sur l'ordre du jour , toutefois **Monsieur Guillaume LARRIVE** vient de transmettre une information à Monsieur le Maire , qu'une subvention du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 10 000€00 , serait attribuée si le dossier était constitué avant le 14 novembre 2010.

Monsieur ROUSSEAU souligne que cette étude n'est pas figée , il a demandé à **Monsieur GALLET** de la D.D.T. , de bien vouloir chiffrer le dossier du parking pour les camping – cars , le montant s'élève à 83 675€00 H.T.

Le financement se ferait par la D.G.E. : 30 % , le Conseil Général : 25 % et 10 000€00 du Ministère de l'Intérieur , il resterait 27 653€75 à la charge de la collectivité , plus 16 400€30 de T.V.A. récupérée en partie par le Fonds de Compensation de la T.V.A. .

Ce projet pourrait être opérationnel dès le printemps 2011 ; l'Office du Tourisme qui a beaucoup de demandes de la part des camping – caristes donnerait cette information .

Messieurs SUSTRAC et BOULAY interviennent sur ce dossier , en faisant remarquer que l'emplacement choisi ne peut être un bon emplacement en considérant le caractère exceptionnel du château et de protéger cet environnement naturel .

Monsieur BOULAY dit : « que c' est une aberration , un massacre d'installer un camping au pied de notre trésor à tous . » et poursuit son intervention en soulignant que : « ce n' est pas une question de politique ou d'opposition de principe , mais de bon sens . »

Madame ROLAZ dit également qu'elle déplore l'endroit qui a été choisi .

Monsieur JOUMIER répond en disant que « : le château est un trésor pour nous tous » . Depuis plus d'un an de nombreux élus ont travaillé sur ce projet , tous les élus étaient invités à venir participer à la réunion du samedi 2 octobre 2010 pour visiter tous les chantiers en cours ou achevés et également la future aire de stationnement des camping – cars .

L'emplacement retenu favorise le développement de l'activité commerciale sur Saint – Fargeau , comme le soulignent également **Monsieur ROUSSEAU et Madame BROCHUT** .

Monsieur BEAUDOIR intervient en disant que c'est une opportunité de réhabiliter cette plate – forme et de remettre en état l'environnement qui est situé vers le grillage du parc du château .

L' exposé de ce dossier se poursuit dans un dialogue houleux . Il est demandé à

Messieurs SISTRAC et BOULAY de proposer d'autres sites d'implantations , ils répondent par la négative , du fait de se positionner dans « l'opposition » .

Monsieur PATIN fait remarquer l'incohérence des propos de **Messieurs SISTRAC et BOULAY** .

Monsieur JOUMIER demande de passer au vote pour l'aménagement du parking des camping –cars :

Contre : Mme ROLAZ . Messieurs SISTRAC et BOULAY .

Pour : les autres Conseillers Municipaux.

2°) TRANSFERT DE COMPETENCES « PETITE ENFANCE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FARGEULAISE :

La commune finançait l' Association IGLOO pour faire une halte garderie un jour par semaine aux enfants âgés de moins de cinq ans . Considérant la faisabilité d'une micro- crèche pour 9 à 10 enfants , la commune mettra à la disposition de la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise les deux salles situées dans le Centre Culturel , qui étaient utilisées par l'association IGLOO . Une convention interviendra entre les deux collectivités .

A l'unanimité , la commune transfère la compétence « Petite Enfance » à la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise .

3°) VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX AUPRES DE DOMANYS :

A l'unanimité les conseillers municipaux votent favorablement pour la vente des trois terrains communaux cadastrés section AE 89 , AE 90 et AE 64 , d'une superficie totale de : 3Ha 41a 88ca à la Société DOMANYS , sise à AUXERRE , au prix de 6€ le mètre carré (suite à l'évaluation des Domaines) , afin de réaliser un lotissement d'habitations (accessions à la propriété et locatifs) , soit une somme totale de : 205 128€00 H.T. . Le complément de la somme votée lors du budget primitif sera inscrit sur la ligne budgétaire .

4°) PROPOSITION D'INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEES DANS LE CADRE DU P.D.I.P.R. :

Monsieur JOUMIER présente le dossier pour l'inscription d'itinéraires de randonnées dans le cadre du P.D.I.P.R. et passe la parole à **Monsieur et à Madame NICOLAS** , randonneurs et membres de l'Association du « Pied Levé » sise à LAVAU , dont **Monsieur Claude SERVANT** en est le Président .

Des cartes sont transmises à chaque membre présent . Trois circuits de randonnées situés sur Sant – Fargeau : « Le Moulin Fleury » , les « Rives du Bourdon » et vers les « Coureaux » sont expliqués Une quatrième boucle pourrait se mettre en place vers les Bois de Baillys , Breuil- Ambert .

Se pose la question de la sécurité , il pourrait être mis des buses afin d'élargir les bas - côtés des routes empruntés par les randonneurs .

Des membres de l' Association débroussaillent chaque jeudi de 9H à 13H les chemins de randonnées de mi – novembre à mi – mars .

Une délibération est prise afin d'inscrire ces itinéraires de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Yonne.

5°) DELIBERATION POUR ACCEPTER QUE L'ENTRETIEN DES CHEMINS (SEPTFONDS) INCOMBE A L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE ET DES SITES DE RONCHERES :

Monsieur MAZE présente le dossier de convention à intervenir entre l'Association : « Des Amis du Patrimoine et des Sites de Ronchères » et la commune associée de SEPTFONDS pour permettre l'entretien végétal , le balisage et le panneauage sur

le circuit de la Haie Brûlée par la dite Association . Ce chemin est mitoyen avec la commune de Ronchères , à cet égard , la commune de RONCHERES a également passé une convention d'entretien avec l'Association .

A l'unanimité , une délibération est prise pour approuver ce dossier .

6°) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SEPTFONDS ; SIER PUISAYE OUEST :

Les membres présents donnent leur accord pour l'inscription sur le budget , de la somme de 2 745€22 représentant la participation financière pour la commune de Septfonds au SIER Puisaye – Ouest pour des travaux d'éclairage public - Illumination du portail de l'Eglise . La participation est de 50% du montant total des travaux .

7°) INDEMNITE DE CONSEIL POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL :

Comme chaque année une délibération est prise pour accorder l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor . A l'unanimité , il est voté le taux maximum soit 100% , qui représente 605€49 pour l'année 2010.

8°) AVENANT N° 2 AU CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE – BOISGELIN ET

9°) TRAVAUX BOISGELIN :

Considérant que les travaux du Boisgelin ont été réalisés du 4 janvier 2010 au 6 août 2010 et qu'une seule entreprise a pris du retard , le Maître d'Oeuvre avait appliqué les pénalités de retard soit 150€00 par jour pour 20 jours ; toutefois en dialoguant avec le responsable de l'entreprise , le vendredi 29 octobre dernier , il a été convenu de ramener le tarif des pénalités de retard de 150€ à 100€ par jour . Le tiers de cette somme sera reversée au Maître d'Oeuvre , comme il est stipulé dans le contrat signé entre la commune et l'architecte .

Monsieur SUSTRAC a établi un rapport de quatre pages concernant les travaux réalisés au Boisgelin et déplore le manque de qualité du travail .

Interviennent également **Madame ROLAZ , Monsieur BOULAY** .

Vers 22H40 **Messieurs SUSTRAC et BOULAY** quittent la salle du conseil .

La commission de sécurité sera demandée par l'Association des Pirates qui doit utiliser ces locaux , pour créer le Centre de Loisirs . Une convention doit intervenir entre cette association et la commune de Saint-Fargeau .

Monsieur JOUMIER redit qu'il est fier de ce bâtiment , qui a pu être réhabilité .

Une délibération est prise pour accepter le dossier concernant les pénalités de retard et l'avenant N° 2 au contrat du Maître d'Oeuvre pour le Boisgelin .

10°) AVENANT N° 2 au contrat Maîtrise d'œuvre pour le Gymnase :

Considérant le montant des subventions attribuées pour la rénovation du Gymnase 2^{ème} tranche et la difficulté pour obtenir des subventions plus importantes , le montant des travaux prévu dans un premier temps avec l'architecte a été revu à la baisse . Le conseil municipal vote favorablement pour passer l'Avenant N° 2 avec **ACCES ARCHITECTES** , pour finaliser le contrat de maîtrise d'œuvre .

11°) TRAVAUX AU GYMNASSE :

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 3 novembre dernier pour procéder à l'ouverture des plis pour le gymnase ; **Madame BAUNY** , l'Architecte étudie les dossiers puis le mercredi 10 novembre prochain , les membres de la commission retiendront les offres les mieux – disantes afin de réaliser les travaux de rénovation 2^{ème} tranche pour le gymnase .

Considérant l'occupation de la salle des sports pour les mois de novembre et de décembre , les travaux ne commenceraient qu'au début du mois de janvier 2011.

12° CONVENTION DE PRET PERMANENT DE LIVRES AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'YONNE :

Par une délibération prise à l'unanimité des membres présents , une convention de prêt permanent de livres est passée entre le Conseil Général de l'Yonne Bibliothèque Départementale de l'Yonne et la commune de Saint – Fargeau , pour la Bibliothèque municipale .

13°) CONTRAT MAINTENANCE - INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE :

Le contrat de maintenance est signé entre la **SARL MICROBIB** et la Commune de Saint – Fargeau , pour le logiciel installé dans l'ordinateur mis à la disposition du personnel de la Bibliothèque municipale .

14°) PARTICIPATION FINANCIERE SUITE A UNE DEROGATION SCOLAIRE :

Considérant qu'une dérogation scolaire avait été demandée par une famille fargeaulaise afin que leur enfant soit scolarisé à Saint – Amand – en-Puisaye , pour des raisons personnelles et surtout pour le mieux être de l'enfant ;

Considérant que le Maire de Saint – Fargeau a signé cette dérogation , et au vu des textes législatifs et règlementaires en vigueur , une demande de participation financière de la part de la collectivité d'accueil peut être demandée à la commune de résidence de la famille .

A cet égard , un titre exécutoire d'un montant de : 478€04 a été transmis à la commune de Saint – Fargeau ; toutefois au regard de la solidarité de la Puisaye il pourrait être dérogé à cette demande surtout en considérant que les frais de chauffage , de nettoyage des vitres , de nettoyage des classes sont incorporés dans ce total de dépenses . Une demande de participation pour les frais de photocopies serait mieux acceptée que cette présente note de frais .

La commune de Saint – Fargeau accueille des enfants d'autres communes autres que celles du canton et jamais le conseil municipal n'a délibéré afin de solliciter une participation financière auprès de la commune de résidence .

Dans le cadre de la solidarité de la Puisaye , il est reconnu que les camions transportant les ordures ménagères de l'ensemble de la Puisaye circulent notamment sur une route de Saint – Fargeau , pour accéder à la décharge , il n'a jamais été demandé de participer à la réfection de cette voie .

D'autre part , les élèves du collège de Saint – Amand – en-Puisaye dans le cadre de l'animation voiles , bénéficient du hangar à bateaux situé vers le réservoir du Bourdon ; aucune participation financière n'a été demandée jusqu'à présent .

Monsieur JOUMIER demande aux conseillers municipaux de bien vouloir voter pour ou contre la participation financière suite à une dérogation scolaire :

- **Abstention : Mme ROLAZ ;**
- **Contre : les autres Conseillers Municipaux .**

15°) RESILIATION AVEC LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA GENDARMERIE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL TECHNIQUE :

Par décision de la Région de Gendarmerie de Bourgogne , la convention d'entretien ménager concernant la brigade territoriale de Saint – Fargeau est résiliée à partir du 1^{er} janvier 2011. Une délibération est prise pour accepter cette décision unilatérale .

16°) VIREMENTS DE CREDITS :

Le Conseil Municipal accepte les virements de crédits afin de remettre
au chapitre 011 Charges à caractère général : + 24 000€00

Dépenses : Article 65737 : subventions : - 18 000€00

Recettes : Article 7788 : autres produits exceptionnels : + 6 000€00

17°) AFFAIRES DIVERSES :

La commune de saint – Fargeau est propriétaire d’une maison située au 15 rue de l’Eglise entre deux maisons appartenant à Monsieur et Madame SISTRAC . Cette maison mitoyenne sera vendue par adjudication par le notaire de Saint – Fargeau , toutefois avant de procéder à cette mise en vente il doit être réalisé une division en volumes faite par GEOMEXPERT . Un courrier a été transmis à Monsieur SISTRAC à ce sujet pour savoir s’il prenait 50% des frais de géomètre à sa charge . Par courrier reçu le 2 novembre dernier , Monsieur SISTRAC fait part à la commune de certains constats , mais n’apporte pas de réponse à l’éventuelle participation financière .

18°) PLACEMENTS D’O.A.T. :

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal émet un avis favorable pour replacer la somme de : 62 600€00 en O.A.T. , qui était déjà placée et qui revenait à échéance dans la trésorerie communale .

19°) CHAUFFERIE BOIS :

Suite à l’appel d’offres pour la maîtrise d’œuvre pour la chaufferie Bois , 10 entreprises avaient retiré les dossiers , trois ont répondu . **Monsieur POILLOT** de la D.D.T. avait examiné les dossiers et avait fait remarqué que l’offre la moins – disante était anormalement trop basse et que l’entreprise ne pouvait réaliser correctement le travail demandé dans un délai trop court ; aussi **l’Entreprise OSER** la mieux – disante a été retenue .

20°)VEHICULE POUR L’AIDE A DOMICILE CANTON DE BLENEAU :

Afin d’assurer le portage des repas , le véhicule appartenant à l’Association des Aides à Domicile sur le canton de Bléneau doit être changé ; de ce fait chaque commune bénéficiaire devrait aider financièrement pour cette nouvelle acquisition qui s’élèverait à la somme de : 27 232€00. .

Pour l’année 2009 , 10 personnes ont été bénéficiaires de ce service sur Saint – Fargeau , actuellement le nombre n’est plus que de trois .

La participation pour Saint – Fargeau serait de 2€ 95 par habitant , soit une somme de : 5 351€00 en sachant que le Crédit Agricole donne une subvention d’un montant

de : 3 000€00 , que le Rotary 's Club donne une subvention d'un montant de : 1 500€00 et que la revente du véhicule s'élève à 2 750€00.

Il pourrait être fait une plus grande information pour ce service de portage de repas à domicile .

Ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal .

21°) REMERCIEMENTS - INFORMATIONS :

Suite aux versements des subventions communales , les associations suivantes ont adressé des remerciements : Le Club de l'Amitié , Les Amis des Jeux Variés , Le Comité de Jumelage ; Suite à l'envoi de fleurs pour le mariage de **Delphine MAZE** , fille de **Monsieur MAZE** , qui travaille au secrétariat de la mairie de Septfonds – Saint-Fargeau , les jeunes mariés remercient l'ensemble des élus ;

- Le Comité de Jumelage organise une soirée « Tartiflette » le samedi 12 mars 2011 .

Après discussions diverses , la séance est levée à 23H40.

Le Secrétaire de Séance

Eric ROUSSEAU

Le Maire

Jean JOUMIER